

« Profanation du samedi ! »
(Jour saint, béni et Sacré pour le Seigneur !)

Dieu le Père nous a donné l'ordre suivant :

(Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier. Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage; mais le septième jour est le repos du Seigneur, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes demeures. Car en six jours le Seigneur a fait le ciel et la terre, la mer, et tout ce qui est en eux, et il s'est reposé le septième jour : c'est pourquoi le Seigneur a béni le jour du repos et l'a sanctifié.) Exode 20,8

En ce qui concerne l'observation des commandements de Dieu, nous ne devrions pas discuter de la raison pour laquelle le Seigneur nous ordonne de faire telle ou telle chose.

Dans ce commandement, le Seigneur, à propos du sabbat, nous dit que c'est un jour saint, béni et sacré, en l'honneur de Sa Sainteté, de sa bienveillance et de son amour envers l'homme et de sa souveraineté ou Divinité.

Ce qui est saint, nous ne pouvons pas le rendre diabolique, ce qui est béni de Dieu, nous ne pouvons pas le rendre maudit et ce qui est sacré pour le Seigneur, nous ne pouvons pas le rendre sacrilège.

Le non-respect de ce commandement est certainement une chose très grave, car nous avons énuméré trois aspects très importants liés à la Divinité de Dieu. En n'observant pas ce commandement, donc en travaillant, nous invitons notre prochain à faire de même et au fil du temps, cela devient comme un mal contagieux qui ne manquera pas de produire sur toute la terre la souffrance et la mort aux yeux du Seigneur, ce qu'Il ne voudrait jamais voir, provoquant la colère de notre Dieu contre nous.

En effet, la souffrance et la mort sont la conséquence de notre désobéissance, commencée avec le péché originel d'Adam et Ève.

Nous pouvons donner trois exemples concrets où nous profanons le jour du repos :

(Premier exemple)

En transgressant le jour du repos du samedi, il peut arriver, par exemple, que pendant le travail en cours, en compagnie d'autres frères du Seigneur Jésus, deux personnes se disputent à propos du travail ou de l'argent, au point de provoquer la mort. Si cela se produit, celui qui a tué n'a pas transgressé un seul commandement, mais deux, puisque le Seigneur a aussi ordonné de ne pas tuer, doublant ainsi la malédiction de Dieu sur lui à cause de sa méchanceté, et attirant sur lui-même une éventuelle mort prématurée — comme réaction malveillante d'un proche de la personne décédée, présent au travail ce jour-là — incitant le prochain à transgresser lui aussi non pas un commandement, mais deux, ayant lui aussi commis un meurtre.

C'est une conséquence en chaîne que le Seigneur connaît parfaitement et c'est la raison pour laquelle on ne doit absolument pas violer ce commandement : afin de ne pas encourir la damnation éternelle, la chose la plus grave étant de provoquer la damnation de son prochain.

Si de tels faits se produisent pendant le jour du repos béni par Dieu, ceux qui souffrent de la perte d'un proche maudiront ce samedi, transformant ce que le Seigneur a béni en objet de malédiction, et provoquant toujours davantage la colère de Dieu.

Un passage de la Sainte Parole du Seigneur qui nous montre qu'on ne doit pas maudire ce que Dieu a béni est le suivant :

(Dieu dit à Balaam : « Tu n'iras pas avec eux, tu ne maudiras pas ce peuple, car il est béni. »)

Nombres 22,12

(Deuxième exemple)

Lorsque nous allons au travail le sabbat, à la hâte et en voiture, il peut arriver qu'un enfant soit tué, par distraction, en traversant la rue, tué par un véhicule. Les membres de la famille de l'enfant auront la même réaction que l'exemple précédent et dans ce cas, ce samedi sera encore plus maudit pour la mort d'un enfant qui n'avait rien à se reprocher et qui se promenait simplement en plein air.

(Troisième exemple)

Lorsque l'on se rend au travail un jour de samedi, même si l'on n'est pas pressé, il peut arriver qu'un autre contrevenant au jour de repos circulant dans la direction opposée, par précipitation ou autre, provoque une grave collision frontale et la mort d'un des deux ou des deux, voire de plusieurs travailleurs dans les deux voitures. Il est clair que même dans ce cas, ce samedi ne sera pas maudit par les hommes, mais sera encore davantage maudit, provoquant en Dieu une colère dont on n'a pas conscience.

Nous savons que la Parole du Seigneur est sacrée ; en n'obéissant pas à cette Parole, nous commettons un sacrilège, et comme il s'agit d'une transgression de la Loi de Dieu, il en résultera certainement un châtement Divin dans cette vie terrestre ou, pire encore, une damnation éternelle après la seconde mort.

L'importance de la sanctification du jour du samedi en tant que jour de repos peut être reconnue dans la prière même du Notre Père que le Seigneur Jésus nous a enseignée, après avoir adressé à Dieu la demande suivante comme première demande : (que ton nom soit sanctifié), comme si c'était la chose la plus importante à demander.

Les paroles de Jésus sont les suivantes :

(Notre Père qui es aux cieux, que votre nom soit sanctifié, que ton règne vienne, que ta volonté soit faite, sur la terre comme au ciel. Donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour. Pardonne-nous nos offenses, comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés. Et ne nous laisse pas entrer en tentation, mais délivre-nous du mal.) Matthieu 6,9

En n'observant pas le jour de repos fixé par Dieu, nous ne sanctifions pas le jour du samedi en son honneur, et donc le nom du Seigneur, en le déshonorant, en désobéissant à la volonté de Dieu le Père par le commandement et de son Fils Jésus par la prière qu'il nous a enseignée.

Faire la volonté du Fils de Dieu est très important pour notre salut éternel et l'affirmation suivante de l'Évangile nous le confirme :

(Le Père aime le Fils et a remis toutes choses entre ses mains. Celui qui croit au Fils a la vie éternelle ; celui qui refuse de croire au Fils ne verra pas la vie, mais la colère de Dieu demeure sur lui.) Jean 3,35

Le jour de repos devait toujours être observé, comme Jésus Lui-même le fit de son temps, le calendrier julien étant déjà en vigueur à l'époque -- calendrier que nous avons conservé jusqu'en 1582 -- et on a continué à faire de même également avec le calendrier qui nous est aujourd'hui en usage. Jésus a observé le jour du repos en se consacrant uniquement à la prédication, comme on peut le voir dans la citation suivante de l'Évangile :

(Il descendit à Capharnaüm, ville de Galilée, et il enseignait la foule le jour du samedi.) Luc 4,31

Une autre affirmation de l'Évangile qui nous confirme l'observance du samedi par Jésus est la suivante :

(Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez dans mon amour, comme moi j'ai gardé les commandements de mon Père et je demeure dans son amour.) Jean 15,10

Si le Seigneur Jésus a observé le sabbat, jour de repos, alors qu'il était le Fils de Dieu, nous devons d'autant plus l'observer nous aussi, afin de demeurer dans son amour et de lui ressembler dans l'amour de Dieu le Père.

L'observation du jour du repos par Jésus est un signe clair de la crainte du Fils de Dieu pour son Père Céleste, car par sa déclaration suivante, il nous fait comprendre la grandeur du Seigneur :

(Vous avez entendu ce que je vous ai dit : « Je m'en vais et je reviens vers vous. Si vous m'aimiez, vous vous réjouiriez de ce que j'aïlle au Père, car le Père est plus grand que moi.) Jean 14,28

Si le Père Céleste est plus grand que Jésus, alors, selon notre manière de penser, il est certainement digne d'un respect encore plus grand que celui que nous accordons à Jésus, bien qu'il soit le Fils de Dieu.

Si nous avons décidé que le dimanche est un jour de fête et de « repos » dans le respect du Seigneur Jésus et de sa résurrection, ne devrions-nous pas à plus forte raison fixer également le sabbat comme jour de fête et de repos en l'ayant reçu comme ordre de celui qui, pour sa gloire, a fait naître et ressuscité Jésus ?

Le fait que Jésus soit ressuscité un dimanche, jour rattaché au samedi, ne serait-il pas une manifestation de la volonté de Dieu que de vouloir deux jours consécutifs de fête et de repos pour nous permettre de nous reposer convenablement ?

Cependant, en réfléchissant au commandement de Dieu mentionné au début du document, nous pouvons comprendre que du point de vue du travail, le Seigneur nous autorise à travailler six jours sur sept, sauf le sabbat, de sorte que nous pourrions considérer comme un jour férié et un repos hebdomadaire uniquement le sabbat.

Cela ne veut pas dire que nous devons travailler six jours sur sept, car si nous décidons de fixer d'autres jours de fête ou de repos dans la semaine, comme nous l'avons déjà fait, le Seigneur ne nous condamnera certainement pas, même si nous décidons de ne jamais travailler, au contraire, la Seigneurie de Dieu en nous serait encore plus exaltée, nous rendant totalement libres de profiter de sa Création, contemplant sa grandeur et le glorifiant, projetant notre glorification de Lui pour la vie éternelle.

La Loi de Dieu est pour nous éternelle et nous pouvons le comprendre à partir des paroles suivantes de Dieu adressées à Moïse comme un véritable commandement, donc le repos du samedi doit être observé perpétuellement, nous sommes tous des descendants du peuple d'Israël à qui l'ancienne Loi du Seigneur a été remise :

(Chaque jour de samedi sera éternellement présenté au Seigneur par les Israélites : c'est une alliance éternelle) Lévitique 24,8

Si, à un moment donné de notre vie, nous avons décidé d'observer comme jour de repos le dimanche au lieu du samedi, à partir de ce moment-là, il est arrivé que même avant d'observer le repos dominical, nous ayons profané le jour de repos du samedi, ayant travaillé la veille.

Si ce samedi avait été le jour de l'accomplissement de la colère de Dieu, le Seigneur nous aurait trouvés en pleine transgression de son commandement.

La Loi que Dieu nous a donnée par l'intermédiaire de Moïse est donc une Loi valable jusqu'à la fin du monde, et nous pouvons bien le comprendre en lisant simplement la prophétie suivante de Malachie :

(Rappelez-vous la loi de mon serviteur Moïse, à qui j'ai prescrit sur l'Horeb des préceptes et des règles pour tout Israël. J'enverrai le prophète Élie, avant que vienne le jour du Seigneur, ce jour grand et terrible : il convertira les cœurs des pères envers les fils et des cœurs des fils envers les pères, afin que je ne vienne pas frapper la terre d'extermination) Malachie 3, 22

La nécessité de rétablir l'observance du jour du repos du samedi peut également être reconnue par l'affirmation suivante du Seigneur Jésus, en référence précisément au temps de la fin du monde, nous faisant comprendre que le jour où il se manifestera visiblement du ciel, il voudra nous trouver dans l'observance du jour du repos établi par Dieu le Père, d'autant plus que si nous nous fatiguons trop, comment pourrions-nous Lui échapper ?
La citation du Saint Évangile est la suivante :

(Ces jours-là, malheur aux femmes enceintes et à celles qui allaitent ! Priez pour que votre fuite ne se produise pas en hiver ou un samedi. Car il y aura alors une grande tribulation, comme il n'y en a point eu depuis le commencement du monde jusqu'à présent, et qu'il n'y en aura jamais plus. Et si ces jours n'étaient pas abrégés, personne ne serait sauvé ; mais grâce aux élus, ces jours seront abrégés)
Matthieu 24,19

Le fait que la colère de Dieu puisse s'accomplir le jour du samedi, comme jour de repos du Seigneur après sa Création et de notre repos sur l'observance de son commandement, démontrerait la grande colère du Saint-Esprit, qui irait accomplir toute la dévastation prophétisée par Lui en un jour sacré pour le Seigneur, oubliant même qu'il s'était Lui-même reposé aux origines de la Création, démontrant une fois de plus sa souveraineté en se permettant de dire et de faire une chose pour ensuite la bouleverser complètement. Quelques exemples se trouvent dans le document « Serpent de bronze et chérubins sur l'arche du Témoignage.pdf ».

Le Messager de Dieu